



OPTION ANNULATION :

Tarifs :

- 15€/personne pour les vols à la place et vols privés

Cette option, vous permet le remboursement du ou des billets sans frais sur présentation d'un justificatif pour les motifs suivants :

Maladie grave, accident grave ou décès :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait

- de vos ascendants ou descendants, au 2ème degré, et/ou ceux de votre conjoint de droit ou de fait

Test positif au COVID-19

Un justificatif d'isolement vous sera demandé

Complications dues à l'état de grossesse

Destruction ou vols des locaux professionnels ou privés

Dans les 24H précédant le vol uniquement

Dommmages graves à votre véhicule

Dans les 24 heures précédant le vol et dans la mesure où celui-ci ne peut être utilisé pour vous rendre sur le lieu de départ.

Suppression ou modification des dates de congés payés du fait de l'employeur

Si vous habitez à plus de 3h du point de rendez-vous et que celui-ci est prévu durant vos congés

Touristes en séjour dans la région :

Nos vols sont malheureusement parfois annulés faute de météo favorable.

Dans le cadre d'un vol privé, si vous habitez à plus de 250 km de notre site et que vous ne souhaitez pas reporter la prestation, votre acompte vous sera restitué (hors billets revendeurs)

Pour les billets, le remboursement ne sera effectué, que si vous habitez à plus de 350 km ou après un quatrième report (hors billets partenaires)